



La Municipalité au Conseil Général de Trey Préavis municipal Budget 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité vous présente le budget 2020 adopté dans sa séance du 4 novembre dernier. Elle l'accompagne de quelques commentaires.

Pour 2020, les revenus se montent à CHF 984'413.-- et les charges à CHF 1'052'137.60, soit un excédent de charges de CHF 67'724.60.

Au chapitre 22, Service financier, le fonds de péréquation nous verse CHF 70'455.—.

On notera un amortissement administratif définitif du Bâtiment communal de 14'286.60 (compte 351.331.2). Ainsi, cet immeuble sera entièrement amorti au 31 décembre 2020.

Au chapitre Service de l'urbanisme, CHF 11'000.— ont été budgétés (compte 42.331) afin d'amortir les frais liés aux honoraires du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et de la révision du plan directeur d'affectation (PGA).

On relèvera au chapitre des Routes que CHF 10'000.-- ont été budgétés au compte 43.311.1, « Achat matériel », en vue de l'acquisition d'un radar pédagogique.

On notera également qu'au chapitre STEP une diminution des revenus, soit CHF 9'000.— dans le compte 461.434.2 « Taxe d'exploitation épuration » et CHF 10'000.— dans le compte 461.452 « Participation Torny » Ces diminutions sont dues à l'abandon de l'alimentation du fonds de réserve affectée à l'épuration (compte de bilan 9280.46).

On relèvera encore qu'au chapitre Contrôle des habitants, Traitement du personnel bureau des étrangers » (compte 62.301), CHF 3'400.-- supplémentaires ont été budgétés au vu des charges de travail toujours croissantes.

Et enfin, le montant alloué à l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD, compte 71.351), soit CHF 24'440.—, n'apparaît plus dans notre budget; ces prestations sont prises en charge par le Canton.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir adopter le budget 2020 tel qu'il vous est présenté.

Ainsi adopté le 4 novembre 2019

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Odile Angéloz